

Procès-verbal

Discussion sur les fonctions liées à l'enseignement et à la recherche à l'Université de Lausanne

Forum organisé par ACIDUL
Vendredi 17 septembre 2010 dès 11h
Salle 2013 du bâtiment Anthropole
23 personnes présentes

1. Introduction (Michaël Hertig)

Michaël Hertig, Co-président d'ACIDUL, remercie les personnes présentes et les accueille.

Il poursuit en présentant l'historique du forum. A l'origine, le Comité d'ACIDUL a dû mener une réflexion sur la nouvelle fonction de doctorant FNS lors de l'introduction d'une directive de la Direction définissant ce poste. Il est apparu que ce poste était similaire à celui d'assistant diplômé mais soumis à des conditions très différentes. Une Assemblée générale extraordinaire d'ACIDUL a alors été conviée ; il y a été décidé d'étendre cette réflexion à l'ensemble des fonctions liées à l'enseignement et à la recherche à l'UNIL. Cette recherche a duré une année et demie et a été effectuée avec l'aide du Service des ressources humaines, qui est remercié pour son apport. Un rapport a finalement été présenté lors de l'Assemblée générale ordinaire d'ACIDUL en 2009. Il a été demandé au Comité de diffuser ce rapport à l'ensemble de la communauté universitaire. Des contacts avec le Bureau du Conseil de l'Université, puis avec sa Commission législative, sont restés sans suite. Il a donc été décidé de présenter le rapport et de le discuter directement avec la communauté lors de ce forum.

Michaël Hertig signale que le rapport est disponible sur le site d'ACIDUL, et dans la salle sous forme de copies imprimées.

Le but de ce forum est de discuter autour de la question des fonctions et de leur définition légale en vue de la prochaine révision de la Loi sur l'Université. ACIDUL est consultée par le Département sur ces questions et souhaite anticiper cette consultation.

Afin que la discussion ne reste pas centrée sur des questions abstraites de structure, ACIDUL a invité le Bureau de l'égalité des chances, représenté par Carine Carvalho Arruda, à parler des implications humaines de ces questions.

La discussion qui suivra doit viser des problèmes généraux. Michaël Hertig demande à ce que les cas particuliers et les doléances personnelles ne soient pas abordés. Steve Binggeli, Président de PhDnet, a accepté d'animer le débat.

Antoine Bianchi, Secrétaire général d'ACIDUL rédige un procès-verbal du forum, qui sera disponible sur le site d'ACIDUL. Bien qu'intéressé, *Uniscope* n'est finalement pas présent, mais devrait rendre compte de l'événement. ACIDUL met également en place un système de newsletter électronique, et ce forum fera partie des sujets couverts par le premier numéro.

Michaël Hertig donne la parole à Steve Binggeli, qui la cède immédiatement à François Allisson, Co-président d'ACIDUL, et à Nayuta Brand, Trésorière d'ACIDUL, pour la présentation du rapport sur les fonctions.

2. Présentation du rapport ACIDUL sur les fonctions liées à l'enseignement et à la recherche (François Allisson et Nayuta Brand)

François Allisson explique que le rapport rend compte aussi bien d'éléments généraux concernant les textes légaux, les différentes fonctions et les corps auxquelles elles appartiennent (ou non) que d'éléments concernant chaque fonction en particulier. Cette présentation se centrera sur les éléments généraux. Les personnes présentes sont cependant invitées à consulter le rapport complet.

Bien que l'on se fasse généralement l'idée d'une Université composée en priorité d'étudiants, de professeurs et d'assistants, le rapport montre que ces statuts ne sont que trois parmi une très longue liste. François Allisson continue en présentant et en commentant un tableau répertoriant les fonctions et corps liés à l'enseignement et à la recherche à l'UNIL (cf. à ce sujet le rapport lui-même). Il cède ensuite la parole à Nayuta Brand, pour que celle-ci explique les raisons qui conduisent à cette situation complexe.

Nayuta Brand explique que cette complexité est due notamment aux rôles (universitaires et académiques) et aux sources de financement liées à chaque fonction, et aux corps tels que définis par l'actuelle Loi sur l'Université de Lausanne (cf. également le rapport lui-même).

Steve Binggeli invite les personnes présentes à poser des questions sur cette présentation.

Anne Bielman Sanchez, Doyenne de la Faculté des lettres, pense qu'il faut normalement s'arranger pour que les fonctions financées par des fonds externes soient soumises aux mêmes conditions que les fonctions internes, sauf si le bailleur de fonds a des exigences incompatible avec ces conditions.

Hugues Poltier, Président de la CoPers, demande pourquoi les chercheurs FNS sont

associés au Personnel administratif et technique plutôt qu'au corps intermédiaire.

Anne Bielman pense qu'ils ne peuvent pas être rattachés au corps enseignant puisqu'ils n'enseignent pas.

Antoine Bianchi ajoute qu'ils sont sauf erreur soumis au barème salarial de l'Etat de Vaud, et non à un barème spécifique à l'UNIL, comme c'est le cas pour les fonctions du corps enseignant.

Carine Carvalho ajoute que l'appartenance au Personnel administratif et technique permet de soumettre ces employés à la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud, plus généreuse que le Code des obligations, auquel sont soumises les fonctions qui ne sont rattachées à aucun corps.

Christian de Trey, adjoint au Service des ressources humaines, précise que les fonctions de chercheurs FNS ont été créés parce que le FNS n'était pas d'accord de financer des postes de chercheurs tels qu'initialement prévus dans le barème de l'Etat de Vaud.

En l'absence d'autres questions, Steve Binggeli passe la parole à Carine Carvalho pour sa présentation intitulée « Des hommes, des femmes, des postes et des fonctions : réflexion autour de la permanence du Bureau de l'égalité UNIL ».

3. Présentation du Bureau de l'égalité des chances (Carine Carvalho Arruda)

Carine Carvalho remercie ACIDUL d'avoir invité le Bureau de l'égalité à participer à ce forum. Elle indique que le Bureau a lu avec intérêt le rapport sur les fonctions et a rencontré le Comité d'ACIDUL au printemps 2010. Le BEC traite de cas particuliers souvent originaux, qu'il est intéressant de mettre en rapport avec les problèmes structurels recensés par ACIDUL.

La présentation n'a pas pour but de discuter des questions de genre dans le milieu académique de manière générale. Carine Carvalho renvoie les personnes intéressées vers le rapport de l'enquête ReUNIL pour une analyse des carrières hommes-femmes à l'UNIL, en précisant qu'il en existe une version courte de dix pages environ. Il existe également un rapport d'enquête du FNS sur les carrières des titulaires de doctorat, et une autre sur le genre et la recherche de manière plus générale.

Le Bureau de l'égalité maintient une base de données des cas traités. La présentation se base sur ces informations ; elle est donc pessimiste, puisque inspirée des cas problématiques. Il faut donc bien garder à l'esprit que tout le monde ne rencontre pas ces problèmes.

La précarité est souvent mise en avant par les personnes en difficulté professionnelle. Le milieu académique est effectivement parmi ceux où le nombre de contrats de durée déterminée est le plus important après trente ans.

Une question fréquemment posée peut se résumer à « Que et où suis-je ? ». Beaucoup de personnes cumulent des postes à temps partiel avec des tâches, des appartenances institutionnelles et des temporalités différentes, ce qui précarise également. Au vu des contacts effectués au Bureau de l'égalité, il semble que cela concerne plutôt les femmes. Mais les statistiques ne permettent pas de le prouver.

Le congé maternité est un problème récurrent à l'UNIL. On peut se demander s'il en est de même des congés pour service civil ou militaire. [Anne Bielman intervient pour signaler que le service civil est encore plus difficile à gérer que le congé maternité.] Personne ne connaît la loi, surtout parmi les directeurs d'unités ou les superviseurs de thèses, qui sont souvent les premières personnes consultées. Les congés maternité ne sont donc pas budgétés dans les projets, et chaque congé de ce type est vu comme mettant en péril le projet concerné. Ce sont souvent les femmes elles-mêmes qui doivent faire les démarches ; des assistantes ont par exemple dû trouver elle-même une personne pour les suppléer durant leur congé maternité.

La fin des contrats (fréquentes dans le milieu académique) représente une surcharge de travail souvent pas prise en compte par l'employeur : la recherche d'un nouveau poste, l'évaluation du travail accompli, la préparation d'un nouveau projet pour obtenir un financement du FNS et la nécessité de publier pour pouvoir postuler à des fonctions supérieures sont ainsi souvent sous-estimées. Le « tuyau percé » se ressert à chaque fin de contrat, surtout pour les femmes (l'image du tuyau percé représente un parcours de carrière pré-établi qu'un nombre croissant de personnes se trouvent dans l'incapacité de suivre). Il existe des bourses pour femmes, mais celles-ci sont très sélectives, parfois de manière arbitraire, ou perçue comme telle (par exemple les bourses Marie Heim-Vögtlin, qui sont limitées aux mères, alors que la majorité des chercheuses n'ont pas d'enfants).

Le rapport entre le superviseur de thèse et le doctorant est très souvent relevé : les directeurs sont souvent décrits comme distants, voire inaccessibles, ou au contraire comme très directifs, trop présents et ne laissant aucune liberté personnelle. Des cas de conflits existent mais ne sont pas traités par le Bureau de l'égalité, qui les renvoie vers des structures professionnelles. Le harcèlement sexuel est notamment toujours présent.

Parmi les chantiers à venir, le Bureau de l'égalité souhaite que l'UNIL poursuive la réflexion qu'elle mène déjà de longue date (au moins depuis la création du Bureau) sur la question du genre. En particulier, une question à traiter est la temporalité de la carrière par rapport à celle de la vie privée (les mesures existantes se basent sur un parcours de vie standard qui est en réalité très minoritaire ; les exceptions

dominant).

Le Services des ressources humaines s'est beaucoup développé et fournit toutes les informations utiles, mais l'expérience montre que ce n'est pas suffisant pour prévenir les problèmes. Il manque de plus une base légale cohérente ; plusieurs règlements importants ne figurent pas dans les textes fondamentaux, voire relèvent de la coutume et ne sont donc pas consultables.

Enfin se pose la question des fréquentes évaluations et fins de contrats : ceci est supposé favoriser la qualité de la recherche mais on peut se demander si c'est vraiment le cas. Ces étapes découragent bien des chercheurs et sont une charge importante en plus de la recherche elle-même.

Steve Binggeli donne la parole au public, tout d'abord pour des questions en lien avec la présentation de Carine Carvalho.

Anne Bielman signale que les cas atypiques concernent tout le monde, pas seulement les femmes, du moins en Lettres, selon son expérience personnelle.

Hugues Poltier demande des précisions sur la question des enfants. Il demande si cela concerne seulement les femmes.

Carine Carvalho cite une recherche de Patricia Roux (UNIL) concernant les professeurs, qui a montré qu'un tiers seulement des femmes ont des enfants, contre deux tiers des hommes environ. Une recherche en cours au Bureau de l'égalité sur le Personnel administratif et technique donne un résultat similaire, mais peut-être à cause des chercheurs présents dans ce corps uniquement.

En l'absence d'autres questions, Steve Binggeli ouvre la discussion.

4. Discussion (animée par Steve Binggeli)

François Rosset, Vice-doyen en Faculté des Lettres, demande ce qu'entend proposer ACIDUL. Faut-il selon le Comité aller vers une simplification ? Il rappelle que l'histoire montre qu'en voulant améliorer une situation on peut parfois la péjorer : c'est notamment ce qui s'est passé pour la fonction de maître-assistant ; la possibilité d'une titularisation (vers un poste de maître d'enseignement et de recherche) a été vue comme positive, mais elle a autorisé une réduction de la longueur des contrats et s'est montrée très rarement applicable dans la pratique. Ces problèmes ne touchent pas que les employés eux-mêmes mais aussi les responsables d'unité et les doyens dans la gestion des postes.

Michaël Hertig pense qu'actuellement la Loi sur l'Université est trop stricte dans sa

définition des corps : on y liste des fonctions de manière rigide, sans aucune possibilité de compléter ces énumérations. Il faudrait une législation qui autorise la création de nouvelles fonctions, ou des ajustements, au sein des corps.

Antoine Bianchi ajoute que la Loi devrait prévoir et encadrer la création de nouvelles fonctions. Actuellement des fonctions sont définies dans des directives, des notes internes, des règlements et/ou des lois ; certaines ne sont même pas du tout définies. La Loi devrait préciser dans quels documents on peut spécifier une nouvelle fonction, et quel processus doit être respecté pour ce faire.

Anne Bielman ajoute que les directives et le reste de l'arsenal légal doivent aussi être revus ; ils sont tout aussi, sinon plus, contraignants que la Loi sur l'Université elle-même, comme par exemple le Règlement sur les assistants.

Hugues Poltier souligne que les règles bizarres résultent souvent d'une rationalité à un moment donné, qui n'est pas toujours claire par la suite. La source est parfois difficile à cerner, mais il est utile de la déterminer pour étudier la révision d'une loi. Il ne faut pas avec des règlements partiels « bloquer » des situations qu'on connaît mal. Il demande si ACIDUL a tenté de remonter jusqu'à ces rationalités.

Michaël Hertig indique que certaines d'entre elles ont été découvertes, mais que c'est un travail qui reste à compléter. Il note que l'intervention de François Rosset lui a par exemple permis de comprendre la législation actuelle sur les maîtres assistants, qui est effectivement très problématique et différente de celle en vigueur dans les autres universités romandes.

Anne Bielman signale un autre problème de ce type. Les suppléances d'assistants ont été limitées, par volonté d'éviter la précarité, mais de ce fait il n'y a plus de fonction permettant d'engager les candocs FNS comme assistants.

Carine Carvalho soulève un autre problème : le « fast track », supposé optimiser les carrières académiques, légitime dans les faits la précarité, particulièrement pour les femmes. Il n'est pas toujours possible de trouver un nouveau contrat adéquat à la fin d'un contrat donné. Il n'y a pas assez de marge de manœuvre avec les fonctions existantes pour permettre aux chercheurs de conserver un emploi dans ces périodes transitoires.

Anne Bielman constate également ce problème. Elle ajoute que le système ne prévoit pas non plus de budget pour ce type d'engagements transitoires.

Anne Bielman demande au Comité d'ACIDUL comment il entend avancer sur ces questions.

Michaël Hertig explique que la prochaine Assemblée générale sera une étape importante, qui déterminera les priorités d'ACIDUL pour l'année à venir. Un groupe de travail va très certainement être constitué pour poursuivre cette discussion et

préparer des propositions en prévision de la future consultation sur la nouvelle Loi sur l'Université.

Antoine Bianchi ajoute qu'il s'agit aussi de favoriser des échanges sur ces questions au sein de l'UNIL, pour que les diverses instances consultées (ACIDUL, la FAE et la Direction, ainsi que les décanats et le Conseil de l'Université par le biais de la Direction) puissent répondre de manière cohérente sur une série de points communs lorsqu'elles seront sollicitées par le Département. Il relève également que l'absence d'associations des professeurs et du Personnel administratif et technique est un problème, ces deux corps ne pouvant de fait pas être consultés en tant que tels.

Hugues Poltier note que cette démarche représente un très gros travail.

Anne Bielman demande si ACIDUL va reprendre dans ce cadre ses tentatives de communication auprès du Conseil de l'Université.

Antoine Bianchi explique que le Conseil précédent avait renvoyé ACIDUL vers la Commission législative du Conseil, qui n'a pas souhaité qu'ACIDUL lui présente son rapport. La Commission était alors mandatée par le Conseil pour mettre en évidence les problèmes de l'actuelle Loi sur l'Université. Le rapport de cette Commission a été présenté au printemps 2010 ; il citait le rapport d'ACIDUL, mais n'en tenait que partiellement compte. ACIDUL juge que le travail de la Commission législative du Conseil de l'Université n'a finalement abouti à rien d'utile.

Anne Bielman partage ce constat. La commission législative s'étant disqualifiée sur ces questions, elle suggère qu'il soit demandé au nouveau Conseil de créer plutôt un groupe de travail en vue de la future révision de la Loi sur l'Université, sur le modèle de celui qui a récemment été mis sur pied pour la création du règlement des études, dont elle estime qu'il a été efficace. Elle conseille en tout cas au Comité d'ACIDUL de contacter le nouveau Bureau du Conseil dès qu'il aura été constitué ; elle pense savoir que ce Bureau sera d'ailleurs assez « proche » du Comité d'ACIDUL.

Amaury Daele, conseiller au Centre de soutien à l'enseignement, souligne qu'un problème important est le manque d'information ; simplifier ou améliorer les lois ne servira à rien si personne n'est correctement informé de ses droits et devoirs. Il constate que les assistants avec lesquels il est amené à travailler ne connaissent souvent pas leur cahier des charges. Les enseignants ne savent souvent pas quoi faire, par exemple en cas de grossesse.

Carine Carvalho abonde dans ce sens. Les consultations au Bureau de l'égalité mettent en évidence le même problème. Des efforts sont faits dans ce sens à l'UNIL, mais l'information est dispersée (lois, règlements, directives, etc.) et de ce fait souvent difficile à trouver. On constate que les responsables d'unité ne sont pas nécessairement de bons gestionnaires, et qu'ils connaissent rarement les règlements.

Steve Binggeli pense qu'ACIDUL pourrait servir de plateforme d'information pour les

différents corps, et pas seulement pour le corps intermédiaire. Mais il remarque que le problème vient aussi d'un manque d'intérêt. Les assistants ne viennent pas aux séances organisées pour eux, par exemple.

Anne Bielman pense qu'il faudrait, dans chaque faculté, un répondant officiel pour le corps intermédiaire, qui pourrait venir d'une association et serait formé par le Service des ressources humaines et les personnes responsables de ces questions au Décanat. Il faut que les personnes en difficulté ou qui souhaitent se renseigner sur leurs droits et devoirs ne contactent plus en priorité leur supérieur hiérarchique (soit le responsable d'unité, qui n'a aucune compétence particulière en ressources humaines). Le Décanat des Lettres conseille pour l'instant aux présidents de sections de faire systématiquement appel au Décanat sur ces questions.

Carine Carvalho relève que la question du supérieur hiérarchique est complexe. L'employé a souvent de la peine à identifier son chef. Les assistants ont tendance à penser qu'il s'agit de leur superviseur de thèse, ce qui est faux. Il est souvent difficile de savoir qui est responsable de déterminer les charges d'un employé, et il n'y a aucune garantie que cette personne est compétente pour une telle tâche.

Emmanuel Fernandes, membre de la CoPers, ajoute que, la plupart du temps, le superviseur de thèse est le plus accessible, ou du moins le plus sollicité, lorsque les doctorants cherchent des informations. Des réponses sont ainsi données, mais pas par des personnes compétentes en la matière.

Micha Hersch, membre de la CoPers, ajoute encore qu'il y a parfois un problème de langue : certains doctorants ne parlent pas français à leur arrivée ; or tous les textes de loi et une grande partie des sources d'information sont en français.

Anne Bielman indique que la procédure d'engagement des assistants fait actuellement l'objet d'une discussion entre les doyens et la Direction, qui souhaite mettre en place une directive sur cette procédure. On peut espérer que ceci permettra de clarifier les rôles et responsabilités, et les charges, au moment de l'engagement.

Michaël Hertig précise que cette directive résulte d'une demande d'ACIDUL à la Direction.

Anne Bielman signale que la première mouture a été refusée par les doyens car le choix de l'assistant y était confié entièrement au responsable d'unité. Les doyens ont demandé à ce que le futur directeur de thèse soit également impliqué.

Michaël Hertig dit que la demande d'ACIDUL portait sur une décision prise par trois personnes, la troisième permettant de garantir l'intégrité du choix.

Anne Bielman pense que la directive se dirige vers quelque chose de similaire.

Antoine Bianchi précise que pour ACIDUL il s'agit aussi de régler un problème

rencontré fréquemment : certains assistants n'ont aucune autre attache institutionnelle que leur directeur de thèse, et se retrouvent sans emploi dès que ce dernier décide de ne plus superviser leur travail de doctorat. Il faut que l'assistant soit concrètement engagé par l'unité, et bien connu de cette dernière.

Carine Carvalho dit que la dépendance personnelle au superviseur de thèse est un schéma malheureusement traditionnel.

Hugues Poltier pense que ça tient aussi au fait que les unités sont parfois petites, avec un seul répondant scientifique possible. Si les unités étaient plus grandes, le rapport de dépendance changerait.

Hugues Poltier relève que connaître la totalité des lois et règlements est un travail énorme. Au final, personne ne connaît vraiment la législation dans son ensemble.

Anne Bielman ajout que les règlements changent très fréquemment.

Michaël Hertig pense qu'on peut cependant attendre que l'assistant s'oriente vers les bonnes personnes lorsqu'il a des problèmes. C'est avant tout là-dessus qu'il faut informer.

Hugues Poltier estime que c'est le travail des associations : l'information ne peut venir de la hiérarchie ; elle doit être diffusée horizontalement.

Steve Binggeli pense qu'il faut favoriser les échanges au sein des unités. Chaque unité connaît ses propres besoins, par exemple sur le plan linguistique (information en français et/ou en anglais, par exemple). En HEC, les unités sont assez grandes. Chaque unité présente sa structure sur le site de la Faculté, et on sait donc qui est responsable de quoi. L'unité à laquelle il appartient se réunit chaque semaine, et un chercheur présente à tous son travail en cours. Ça permet d'assurer que chacun se connaît, et de casser la relation étroite de chaque doctorant avec son directeur de thèse.

Hugues Poltier pense qu'un tel système est difficilement praticable en Lettres, car les unités sont plus petites.

Anne Bielman n'est pas d'accord. La Faculté des Lettres a fait en sorte que les unités soient toutes assez grandes, et a plus de moyens que celle des HEC.

Amaury Daele pense qu'une bonne information passe par une meilleure coordination des différentes instances. Le Centre de soutien à l'enseignement travaille avec les autres services centraux dans ce sens. Il propose une coordination également avec les associations, notamment ACIDUL.

Carine Carvalho pense qu'il faut notamment informer pour faire disparaître la confusion qui existe entre superviseur de thèse et responsable hiérarchique.

Antoine Bianchi est d'accord avec toutes ces propositions, mais insiste pour que l'information ne soit pas seulement faite aux assistants mais également aux professeurs et aux secrétaires, pour que ceux-ci ne diffusent pas de fausses informations dans leurs unités.

Anne Bielman constate qu'une telle information ne passe pas. La seule solution, c'est de dire aux assistants de contacter les responsables dans les facultés, et non des membres de leur unité, sur toutes ces questions.

Emmanuel Fernandes revient sur la question de la définition des corps. Il ne s'étonne pas, au vu de celle-ci, qu'ACIDUL soit la seule association. Les autres corps doivent clairement être redéfinis pour pouvoir exister et se reconnaître. C'est un point sur lequel il faut réfléchir, notamment au sein de la CoPers. Une rencontre entre ACIDUL et la CoPers autour de cette question est proposée.

Michaël Hertig précise qu'ACIDUL fait tout son possible pour informer ses membres. Une brochure est envoyée à chaque nouveau membre du corps intermédiaire. Elle existe en français et en anglais. ACIDUL ne peut cependant pas informer les autres corps.

Emmanuel Fernandes dit qu'il y a un gros travail transversal à faire, pas seulement de la part d'ACIDUL. Les chercheurs membre du Personnel administratif et technique sont mal informés sur la recherche, par exemple.

Anne Bielman souligne que les mailing-lists mises à disposition par défaut sont inutiles sur ce plan. Les facultés devraient créer des listes en fonction de leurs besoins spécifiques. C'est le cas en Lettres, où une liste réunit tous les chercheurs, y compris ceux qui ne sont pas membres du corps enseignant.

Emmanuel Fernandes remarque que ça ne règle pas le problème de l'information qui vient de l'extérieur et n'est pas relayée par les décanats.

Steve Binggeli remercie les participants à la discussion.

François Allisson rappelle que le but de ce forum était aussi de trouver de nouvelles sources d'idées et d'informations, et de transmettre ces dernières. Il se réjouit de voir des possibilités de discussion se créer, et promet qu'ACIDUL donnera suite rapidement à cet événement. Il invite les personnes qui le souhaitent à poursuivre la discussion informellement durant le repas, à la Banane.